

Collège Jean Jaurès

Montreuil, le lundi 12 avril 2021

À Monsieur Auverlot, Recteur de l'Académie de Créteil

Sous couvert de Monsieur Chaleix, IA-DASEN de Seine -Saint-Denis

Sous couvert de

Proviseur de la cité scolaire

Sous couvert de

Principale Adjointe de la cité scolaire

L'équipe éducative du Collège Jean Jaurès avec leur section syndicale SNES

Objet : courrier au Recteur contre la démarche interne d'auto-évaluation

L'annonce de la mise en œuvre de l'évaluation (auto puis externe) nous a été faite par notre chef d'établissement le 25 mars dernier. Le but annoncé est de parvenir à un document synthétique, sorte de bilan d'établissement, qui énoncerait nos réussites et nos difficultés. Il serait ensuite finalisé par notre chef d'établissement et transmis à une équipe d'évaluation externe. Cette dernière se rendrait ensuite dans notre établissement à partir du 7 mai pour évaluer le dispositif pédagogique global et le fonctionnement du collège. Cette commission composée de personnels d'encadrement, d'inspecteur-trice-s et d'enseignant-e-s serait finalement amenée à rédiger un rapport sur ce qu'elle aura observé, in situ.

La compilation de ces deux rapports donnerait lieu, in fine et après simple « présentation » en conseil d'administration, à la rédaction d'un document « de pilotage », sorte de plan de vol pour les cinq années suivantes.

Plusieurs questionnements nous sont apparus malgré le laps de temps très court qui nous a été concédé pour y réfléchir collectivement.

Nous vous présentons le fruit de cette réflexion.

Tout d'abord, nous constatons que les projets d'établissement ou encore les « contrats d'objectifs », mis en place lors des précédentes mandatures sont abandonnés sine die, sans évaluation ni examen. C'est faire peu de cas de l'engagement des équipes qui ont œuvré à leur élaboration et à leur mise en œuvre. Pourquoi, dès lors, s'investir dans un nouveau dispositif si c'est pour que ce dernier connaisse la même funeste fin ? Le syndicat national des chefs d'établissement (SNPDEN) a d'ailleurs demandé l'ajournement de ce dispositif.

Ensuite, les annonces dans Le Parisien du 22 novembre de Madame Elimas, secrétaire d'état à l'éducation prioritaire, ont renforcé notre questionnement sur les finalités de cette double évaluation (auto/externe). En effet, la contractualisation des établissements (notamment ceux de l'éducation prioritaire) nous inquiète au plus haut point. Les dates de mise en œuvre des deux dispositifs semblent en effet converger vers un bilan concomitant, à l'horizon 2025.

Nous lisons d'ailleurs, dans la communication officielle du conseil d'évaluation de l'école que « la procédure d'évaluation et le rapport définitif qui en est le produit ont pour vocation de s'intégrer dans le cycle de contractualisation de l'établissement et de donner une force et une stabilité plus grandes aux objectifs à atteindre ». (<https://www.education.gouv.fr/media/72588/download>)

Par ailleurs, la gouvernance par les évaluations nous semble dangereuse lorsqu'elle concerne une matière aussi difficilement évaluable que les résultats d'élèves. Soumettre l'obtention de moyens éducatifs à l'existence de projets ou au fait d'atteindre des attendus de résultats nous apparaît à la fois injuste et hors propos. Notre établissement, comme beaucoup d'autres, est particulièrement déstabilisé par la situation sanitaire qui rend le quotidien des élèves et des personnels très éprouvant. Les indicateurs qui seront mis en œuvre pour évaluer prendront-ils en compte cette situation exceptionnelle, le peuvent-ils seulement ?

Enfin, le terme de contrat, déjà largement discuté lors de la mise en œuvre des « contrats d'objectifs », est un engagement ou une convention qui crée des obligations entre deux ou plusieurs personnes. Il induit le nécessaire équilibre entre les parties contractantes : s'il incombe à nous, enseignants et personnels, de déterminer les critères de nos obligations nouvelles, quelle contrepartie nous est proposée ? Sur quels moyens horaires et humains (dont nous manquons cruellement, comme en témoigne la diminution des heures postes dans les DHG, et le fait que nous ne soyons pas éligibles à la nomination du 2ème poste de CPE que nous demandons dans un collège de plus de 500 élèves où le climat de vie scolaire se fait de plus en plus préoccupant) pourrions-nous nous appuyer pour atteindre ces « objectifs » ?

Si les services déconcentrés de l'éducation nationale s'engagent à garantir le remplacement immédiat des enseignants absents (un enseignant en ASA non remplacé depuis la rentrée, le non remplacement de l'assistante sociale et de la Psy-EN qui occupent des postes clés dans l'accompagnement de nos élèves), le maintien et même l'augmentation des moyens horaires mis à disposition des élèves (ils sont en baisse constante depuis plus de 12 ans), le terme contrat pourrait avoir un sens. Si au contraire, ce contrat n'engage que les équipes éducatives, en termes de résultats à atteindre ou de « bonnes pratiques » à mettre en œuvre, il ne nous intéresse pas tant il apparaît éloigné de notre quotidien, de notre expertise professionnelle et de nos préoccupations fondamentales.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir retirer notre établissement de ce dispositif d'évaluation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Auverlot, l'expression de notre plus sincère attachement au service public de l'Éducation.